





ulletin de soutien

Merci de renvoyer ce bulletin, accompagné de votre don par chèque, à Institut Curie 26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05

| DE LA PART DE : | |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Mme M. et Mme | |
| Nom: | Prénom: |
| Adresse: | |
| Code postal : | ـــــ Ville : |
| À l'attention du Professeur ` | Thierry Philip, Président du Directoire de l'Institut Curie |
| Monsieur le Président | |
| Je souhaite affirmer m | on engagement à l'Institut Curie dans ses programmes de lutte contre le cancer. |
| Je vous adresse, dans l de l'Institut Curie, de : | e cadre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), un don libellé à l'ordre |
| | € |
| Votre reçu fiscal vous sera adı sur votre espace donateur : m | essé en retour dans les plus brefs délais. Vous pourrez télécharger vos duplicatas de reçus fiscaux directement on-espace-donateur.curie.fr |

UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN



DISPOSITIONS IFI 2021

- Impôt patrimonial recentré sur les biens immobiliers détenus en direct, non affecté à l'activité professionnelle.
- Applicable aux patrimoines supérieurs à 1,3 M€.
- Barème progressif de 5 tranches.
- La déclaration IFI se fait dans les mêmes délais que la déclaration d'impôt sur le revenu.

VOS RÉDUCTIONS FISCALES

- Le dispositif de la loi TEPA permet de déduire de votre IFI 75 % du montant de votre don consenti à l'Institut Curie, dans la limite de 50 000 €.
- Si vous n'êtes pas soumis à l'IFI, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don sur votre impôt sur le revenu.

21WEBIS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut Curie qui dispose d'un délégué à la protection des données : dpo@curie.fr. Elles sont destinées à la Direction des relations donateurs et aux tiers mandatés par l'Institut Curie à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. L'Institut Curie s'engage à ne pas sortir les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange à des tiers du secteur caritatif, VPC ou presse. Vous pouvez vous y opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. A tout moment, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation, portabilité ou effacement, en contactant : Yves Congal - Direction des relations donateurs - 26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05. Tél : 01.56.24.55.66. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité précitée.